



01 - Ouverture de la séance

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 1er octobre 2012 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand

Siège # 2 Bruno Montminy

Siège # 3 Huguette Robitaille

Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 5 Alain Roger

Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

02 - Mot du maire

2 - MOT DU MAIRE

03 - Mot de la directrice générale

3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

04 - Questions de l'Assemblée

4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Un citoyen demande l'intervention de la municipalité dans sa demande de découvert végétal qui ne serait pas complétée, ni conforme.

Un autre citoyen demande où en est rendu sa plainte envers son voisin qu'il désire voir mettre conforme son installation septique.

Un citoyen se plaint qu'il y a une propriété où il y a 4 chiens qui jappent 24 heures sur 24, ils sont tous attachés d'une courte chaîne, la maison tombe en ruine, tout semble abandonné, il demande l'intervention de la

municipalité.

Un citoyen s'informe si dans le cas d'une maison incendiée, quand elle est reconstruite, il veut savoir si les installations septiques doivent être conformes.

**2012-10
189**

05 - Adoption de l'ordre du jour

5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Mot du maire
- 3 - Mot de la directrice générale
- 4 - Questions de l'Assemblée
- 5 - Adoption de l'ordre du jour
- 6 - PROCÈS-VERBAUX
 - 6.1 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2012
 - 6.2 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012
- 7 - Comptes à payer
- 8 - URBANISME
 - 8.1 - Dérogation mineure no 2012-221 pour la construction d'un bâtiment commercial dans la rue des PME
 - 8.2 - Demande d'autorisation de monsieur Ghislain Rousseau auprès de la CPTAQ
 - 8.3 - Règlement 455-12 sur la protection des arbres en milieu urbain (1er projet)
 - 8.5 - Règlement 458-12 concernant le creusage et le nettoyage des fossés ou des cours d'eau
- 9 - LOISIRS
 - 9.1 - Renouvellement contrat de location du photocopieur de l'Aréna
 - 9.2 - Conciergerie centre communautaire
 - 9.3 - Réorganisation et répartition des responsabilités des services
- 10 - TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC - ÉGOUT
 - 10.01 - Achat d'un appareil doseur pour le chlore
 - 10.02 - Gestion parasitaire pour les bâtiments d'aqueduc et égout
- 11 - Autorisation de signature de Madame Sandra Bélanger
- 12 - Varia
 - 12.01 - Sécurité à l'halloween
- 13 - Questions de l'Assemblée
- 14 - Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Claude Blais appuyé par Carole Dubois d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré précédemment avec l'ajout au point Varia pour l'intervention des pompiers à l'halloween.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - PROCÈS-VERBAUX

06 - PROCÈS-VERBAUX

**2012-10
190**

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2012

**6.01 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2012**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence, il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2012, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-10
191**

**06.02 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10
septembre 2012**

**06.02 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence, il est proposé par Huguette Robitaille appuyé par Alain Roger d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2012-10
192**

07 - Comptes à payer

7 - COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Flamand appuyé par Alain Roger,

De payer la facture retenue du mois dernier de Gaudreau Environnement avec une réduction de 100 \$.

De payer les comptes du mois de septembre 2012

- 55 390.72 \$ factures payées par chèque;
- 29 530.72 \$ dépenses incompressibles payées par liens électroniques;
- 3 838.97 \$ dépenses incompressibles payées par chèque;

Un montant de 20 009.32 \$ a été versé en salaires au cours du mois de septembre 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

08 - URBANISME

**2012-10
193**

08.01 - Dérogation mineure no 2012-221 pour la construction d'un bâtiment commercial dans la rue des PME

8.01 - Dérogation mineure no 2012-221 pour la construction d'un bâtiment commercial dans la rue des PME

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 5 137 073;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre l'implantation d'un garage commercial de de 40 x 60 avec une marge de recul latérale de 1,0 mètre

ATTENDU QUE le bâtiment est de forme presque circulaire;

ATTENDU QUE le fait de mettre le bâtiment avec une marge de 1,0 mètre tel que demandé provoquerait une accumulation de la neige sur le terrain voisin;

ATTENDU QUE le CCU a étudié la demande;

IL est proposé par Carole Dubois appuyé par Alain Roger et résolu à l'unanimité d'accepter la présente demande de dérogation mineure avec les modifications suivantes :

1. porter la marge de recul à 2,0 mètres, au lieu de 1 mètre comme indiqué dans la demande, afin de permettre l'entreposage de la neige;
2. obligation d'installer un drain enrobé de 4 pouces le long de la ligne mitoyenne.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-10
194**

08.02 - Demande d'autorisation de monsieur Ghislain Rousseau auprès de la CPTAQ

8.02 - Demande d'autorisation de monsieur Ghislain Rousseau auprès de la CPTAQ

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été présentée pour une utilisation autre qu'agricole sur le lot 3 839 691;

ATTENDU QUE cette demande vise l'implantation d'une industrie de menuiserie, d'ébénisterie et de construction de petits bâtiments d'habitations;

ATTENDU QUE cette demande n'augmente aucunement les contraintes reliées à l'agriculture et l'environnement puisque le bâtiment est utilisé comme ébénisterie depuis 1984 ;

ATTENDU QUE le demandeur recherche une propriété déjà construite et prête à utiliser;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

IL est proposé par Bruno Montminy appuyé par Michel Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer la présente demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-10
195**

08.03 - Règlement 455-12 sur la protection des arbres en milieu urbain (1er projet)

8.03 - Règlement 455-12 sur la protection des arbres en milieu urbain (1er projet)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de régler la coupe d'arbres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Bruno Montminy appuyé par Huguette Robitaille le projet de règlement suivant, portant le numéro 455-12, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 1er octobre 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-10
196**

08.05 - Règlement 458-12 concernant le creusage et le nettoyage des fossés ou des cours d'eau

08.05 - Règlement 458-12 concernant le creusage et le nettoyage des fossés ou des cours d'eau, le terrassement et l'installation ou le remplacement de ponceaux dans la municipalité

ATTENDU QUE le conseil désire régler le creusage et le nettoyage des fossés ou des cours d'eau, propriété de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil désire régler le terrassement, l'installation ou le remplacement des ponceaux dans la municipalité;

ATTENDU QUE selon l'article 66 de la Loi sur les Compétences municipales, la Municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

ATTENDU QUE selon l'article 67 de la Loi sur les Compétences municipales, toute municipalité locale peut adopter des règlements pour régir tout usage d'une voie publique non visée par les pouvoirs réglementaires que lui confère le Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2);

ATTENDU QUE selon l'article 68 de la Loi sur les Compétences municipales, toute municipalité locale peut régler l'accès à une

voie publique;

ATTENDU QU'il appartient aux propriétaires de lots contigus aux chemins municipaux de faire et de maintenir les ouvrages nécessaires pour entrer et sortir de leurs propriétés

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné le 10 septembre 2012

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Flamand appuyé par Alain Roger le règlement suivant, portant le numéro 437-11, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 1er octobre 2012.

09 - LOISIRS

9 - LOISIRS

09.01 - Renouvellement contrat de location du photocopieur de l'Aréna

9.01 - Renouvellement contrat de location du photocopieur de l'Aréna:

Reporté à la prochaine séance.

**2012-10
197**

09.02 - Conciergerie centre communautaire

9.02 - Conciergerie centre communautaire

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien de la concierge actuelle, madame Suzanne Bilodeau, viendra à échéance le 31 octobre 2012;

CONSIDÉRANT que madame Bilodeau exécute son travail à notre satisfaction;

Il est proposé par Claude Blais appuyé par Alain Roger de renouveler son contrat pour une autre année aux mêmes conditions qu'antérieurement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-10
198**

09.03 - Réorganisation et répartition des responsabilités des services

9.03 - Modification au partage des responsabilités

Attendu que le conseil municipal a pour objectif de fournir des services de qualité, dans les meilleurs délais, au coût le moins élevé possible;

Attendu que le conseil souhaite maximiser l'utilisation du potentiel de chacun de ses employés cadre;

Attendu que plusieurs changements survenus au sein de l'équipe (départ volontaire, retraite, maladie) justifient une révision des responsabilités dévolues au personnel cadre;

Il est proposé par Bruno Montminy

Appuyé de Michel Flamand

D'adopter le document qui présente le nouveau partage des responsabilités au sein de la fonction publique de la municipalité dans le cadre du budget existant;

D'entériner les nominations qui en découlent et de les publier dans le prochain bulletin municipal avec les justifications qui les accompagnent;

De mandater la direction générale et le maire pour évaluer périodiquement avec les cadres concernés la pertinence de cette répartition des responsabilités.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC - ÉGOUT

10 - TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC-ÉGOUT

**2012-10
199**

10.01 - Achat d'un appareil doseur pour le chlore

10.01 - Achat d'un appareil doseur pour le chlore

CONSIDÉRANT qu'un appareil doseur pour le chlore est défectueux et qu'il est nécessaire de le remplacer;

Il est proposé par Michel Flamand appuyé par Bruno Montmigny,

de procéder à l'achat d'une pompe doseuse de chlore Prominent chez Distribution Brunet, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2 237.20 \$+ taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-10
200**

10.02 - Gestion parasitaire pour les bâtiments d'aqueduc et égout

10.02 - Gestion parasitaire pour les bâtiments d'aqueduc et égout

Il est proposé par Michel Flamand appuyé par Carole Dubois,

D'accorder un contrat de gestion parasitaire à la compagnie Cannon pour les 6 bâtiments du réseau d'aqueduc et égout pour un montant annuel est de 360 \$.

De plus, nous procéderons à l'achat de 8 postes d'appâtage extérieurs vendus à 27.95 \$ chacun, soit 223.60 \$ + taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-10
201**

11 - Autorisation de signature de Madame Sandra Bélanger

11 - Autorisation de signature de Madame Sandra Bélanger

Madame Bélanger prête serment devant l'assemblée et

Il est proposé par Michel Flamand appuyé de Claude Blais,

Que la nouvelle directrice générale / secrétaire trésorière, madame Sandra Bélanger, soit autorisée à signer les documents de la corporation municipale de Saint-Gilles.

Que les résolutions déjà adoptées par la municipalité et autorisant madame Lucie-Marie de Blois à signer divers documents pour la municipalité à titre de directrice-générale / secrétaire-trésorière, soient modifiées et entérinées de façon à autoriser madame Sandra Bélanger à signer les documents et actes prévus à ces résolutions à titre de directrice générale / secrétaire-trésorière, ainsi que les responsabilités, fonctions et participations diverses reliées à la tâche.

Elle agira aussi comme représentante de la municipalité à la Corporation de développement de Saint-Gilles, à titre de secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12 - Varia

12 - VARIA :

**2012-10
202**

12.01 - Sécurité à l'halloween

12.01 - Sécurité à l'halloween

Il est proposé par Alain Roger, appuyé par Huguette Robitaille,

d'autoriser et même encourager la présence des pompiers dans nos rues le soir de l'halloween, afin d'assurer la sécurité de tous.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - Questions de l'Assemblée

13 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE :

**2012-10
203**

14 - Clôture et levée de la séance

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21h16.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Lucie-Marie De Blois
Directrice générale / secrétaire trésorière